



« Carte journalière dégriffée Commune »

De quoi s'agit 'il ?

C'est une nouvelle prestation relative à la commande de billets de transport qui sera valable à partir du 1^{er} janvier 2024.

Elle s'applique à toute la population et non pas uniquement aux habitants de la commune.

Le billet est nominatif et valable pour la date d'émission.

Le titulaire du billet doit pouvoir attester de son identité lors du contrôle durant son voyage à l'aide d'un document personnel (*passport, carte d'identité, swiss pass, etc...*)

Les billets sont disponibles de 6 mois à 1 jour avant le jour du voyage.

Les enfants et les chiens ne peuvent pas bénéficier de cette prestation.

Comment passer une commande ?

Adressez-vous au guichet du secrétariat communal, par téléphone ou e-mail.

Nous avons besoin de connaître le nom, prénom et date de naissance du titulaire.

Il faudra préciser également :

- la date de votre voyage
- souhait d'un billet en 1^{ère} ou 2^{ème} classe
- avec ou sans abonnement demi-tarif

Quels sont les prix pour la 2^{ème} classe ?

Disponibilité et commande jusqu'à 10 jours avant le voyage :

- ❖ Demi tarif : Fr. 39.- / Plein tarif : Fr. 59.-

Disponibilité et commande jusqu'à 1 jour avant le voyage :

- ❖ Demi tarif : Fr. 52.- / Plein tarif : Fr. 88.-



Comment se présente le billet ?

Il peut être imprimé ou envoyé par e-mail par E-Ticket au format PDF ou Ticket for Mobile (*QR code à disposition pour smartphone*)

Pour le paiement ?

Nous ne percevons aucun frais ; le prix du billet peut donc être payé cash ou versé sur notre compte IBAN indiqué en marge. Si vous le souhaitez, une facture pourra être établie.

A votre disposition et bon voyage !